



Conseil économique et social

Distr. générale
11 décembre 2017
Français
Original : anglais

Commission de la condition de la femme

Soixante-deuxième session

12-23 mars 2018

Suite donnée aux résolutions et décisions du Conseil
économique et social

Contribution aux travaux du Conseil économique et social et du Forum politique de haut niveau pour le développement durable

Note du Secrétariat

1. La présente note résume la contribution que peuvent apporter les travaux de la Commission sur la condition de la femme à ceux du Conseil économique et social et du Forum politique de haut niveau pour le développement durable pour 2018.
2. Dans sa résolution [68/1](#) sur l'examen de l'application de sa résolution [61/16](#) sur le renforcement du Conseil économique et social, l'Assemblée générale a introduit des changements ayant une incidence sur le fonctionnement des organes subsidiaires du Conseil. Elle y exposait, entre autres, le rôle de chef de file que jouerait ce dernier parmi les organismes des Nations Unies en adoptant un thème annuel et en échelonnant ses débats tout au long de l'année à compter de 2014. En adoptant cette résolution, l'Assemblée a donné aux organes subsidiaires l'occasion et l'espoir de faire avancer leurs propres travaux dans le cadre plus général du renforcement du Conseil.
3. Dans sa résolution [70/1](#), l'Assemblée générale a décidé que le Forum politique de haut niveau, qui relève d'elle et du Conseil économique et social, jouerait un rôle central dans la supervision d'un réseau mondial de mécanismes de suivi et d'examen concernant le Programme de développement durable à l'horizon 2030, notamment en appuyant les examens thématiques que les commissions techniques du Conseil doivent effectuer.
4. Conformément à la résolution 2015/6 du Conseil économique et social sur l'organisation future des travaux et méthodes de travail de la Commission de la condition de la femme, celle-ci présente, en guise de contribution aux travaux du Conseil, un rapport sur les aspects du thème principal retenu par ce dernier se rapportant à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes, organise ses travaux de manière thématique et a adopté un programme de travail pluriannuel. Dans le choix de son thème prioritaire, elle prend en considération, outre le Programme d'action de Beijing et les textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de



l'Assemblée générale, le programme de travail du Conseil, ainsi que le Programme 2030, de façon à créer des synergies et à contribuer aux travaux du Conseil et du Forum politique de haut niveau pour le développement durable.

5. Comme indiqué dans sa décision 2017/208, le thème de la session de 2018 du Conseil sera le suivant : « Du niveau mondial au niveau local : appuyer l'édification de sociétés viables et résilientes en milieu urbain et rural ». Conformément à la résolution 70/299 de l'Assemblée générale, en 2018, le Forum politique de haut niveau se penchera sur le thème « Transformer nos sociétés pour les rendre viables et résilientes » et doit procéder à un examen approfondi des objectifs 6, 7, 11, 12, 15 et 17.

6. Tel qu'il figure dans la résolution 2016/3 du Conseil économique et social, le programme de travail pluriannuel permet à la Commission de créer des synergies et des liens avec les travaux du Conseil économique et social et du Forum politique de haut niveau, en vue de contribuer à l'accélération des progrès en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes. En 2018, la Commission examinera les thèmes suivants :

Thème prioritaire : problèmes à régler et possibilités à exploiter pour parvenir à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes et des filles en milieu rural

Thème de l'évaluation : la participation et l'accès des femmes aux médias et aux technologies de l'information et des communications, les incidences de ceux-ci et leur intérêt pour la promotion et l'autonomisation des femmes (conclusions concertées de la quarante-septième session)

7. Les travaux récents de la Commission, notamment ses conclusions concertées, peuvent contribuer utilement au thème prioritaire du Conseil économique et social et du Forum politique de haut niveau en 2018.

8. À sa soixantième session, en 2016, dans ses conclusions concertées sur l'autonomisation des femmes et ses liens avec le développement durable, la Commission a présenté un plan d'action détaillé pour mettre en œuvre le Programme 2030 en tenant compte de la problématique hommes-femmes. La Commission a mis l'accent sur cinq mesures que les gouvernements et autres parties prenantes sont invités à prendre rapidement afin d'appliquer le Programme 2030 en tenant compte de la problématique hommes-femmes, à savoir : renforcer les cadres normatif, juridique et politique ; créer des environnements propices au financement de la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes et des filles ; encourager les femmes à exercer des responsabilités et à participer pleinement et sur un pied d'égalité à la prise de décisions dans tous les domaines du développement durable ; promouvoir des procédures de collecte de données, de suivi et d'examen socieuses de la problématique hommes-femmes ; et renforcer les mécanismes institutionnels nationaux. Ces recommandations sont également pertinentes pour les thèmes de 2018 du Conseil et du Forum politique de haut niveau.

9. À sa soixante et unième session, en 2017, dans ses conclusions concertées sur l'autonomisation économique des femmes dans le monde du travail en pleine évolution, la Commission a défini les mesures nécessaires pour vaincre les inégalités, les discriminations et les barrières persistantes auxquels les femmes font face dans le monde du travail actuel et l'action requise pour garantir que les femmes puissent tirer pleinement parti des possibilités qui se présentent dans un monde du travail en pleine évolution.

10. À sa soixante-deuxième session, la Commission devrait mettre en lumière les politiques et mesures qui sont nécessaires pour assurer l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles en milieu rural. Le rôle majeur que jouent

les femmes et les filles en milieu rural et leur contribution au développement rural, à l'élimination de la pauvreté, au développement durable et à l'édification de sociétés résilientes ne sont plus à prouver. Le thème prioritaire de la Commission répond donc en écho à ceux de la session de 2018 du Conseil et du Forum politique de haut niveau, et peut avoir une incidence directe sur leurs débats.

11. Les documents finaux de l'examen par la Commission de son thème prioritaire devraient prendre la forme de conclusions concertées, qui peuvent jouer un rôle moteur et aider le Conseil et le Forum politique de haut niveau dans leurs efforts pour intégrer la problématique hommes-femmes dans leurs travaux et décisions. Les résumés que le Président aura fait des tables rondes ministérielles, dialogues interactifs et débats d'experts seront aussi disponibles. Le rapport du Secrétaire général sur le thème prioritaire ([E/CN.6/2016/3](#)) peut également faciliter ces travaux.
